

Construit en 1862 sur les dépendances du vaste domaine de Ville-Evrard, l'établissement psychiatrique de Ville-Evrard se distingue par la valeur historique de son patrimoine bâti, mais aussi par la richesse et la diversité de ses grands espaces paysagers, classés et protégés. Bois, chemin de halage, prairies, pelouses, herbes folles, bosquets fleuris, alignements d'arbres remarquables, jardins pavillonnaires et jardins potagers composent un parc naturel et semi-naturel de 58 hectares le long du canal de Chelles et de la Marne.



Secrétariat IFSI

Adresse mail. : ifsi@epsve.fr

⇒ **Madame HUGUES Isabelle**

Tél : 01.43.09.31.27

⇒ **Madame ZAMBELLI Pascale**

Tél: 01.43.09.31.31

⇒ **Madame PAQUIN Corinne**

Tél. : 01.43.09.31.96

Le plan d'accès



Nouveau Pôle de formation d'Infirmier Ville-Evrard

202, avenue Jean Jaurès, Neuilly-sur-Marne, pavillon Touraine

En transport en commun :

- ⇒ RER A direction Marne-la-Vallée, arrêt Neuilly-Plaisance, puis bus 113 direction Chelles, arrêt Ville-Evrard.
- ⇒ RER E direction et arrêt Chelles-Gournay, puis bus 113, direction Nogent arrêt Ville-Evrard

En voiture de Paris :

- ⇒ De la porte de Vincennes N34, suivre la nationale, en direction de Nogent, puis Chelles.
- ⇒ De la porte de Bagnolet A3 puis A1, puis A86 direction Créteil sortie Fontenay-sous-Bois, D42 sortie le Perreux-sur-Marne, Nationale 34 direction Chelles.

202, avenue Jean Jaurès, 93332 Neuilly-sur-Marne Cedex
<http://ifsi-ifcs.eps-ville-evrard.fr>

Institut de Formation en Soins Infirmiers



- ⇒ Bacheliers : Inscription sur Parcoursup
- ⇒ Professionnels actifs : dossier d'inscription téléchargeables sur :

<http://ifsi-ifcs.eps-ville-evrard.fr>

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers

L'institut de formation en soins infirmiers de Ville Evrard prépare chaque année plus de 230 étudiants au Diplôme d'Etat d'infirmier (ères) .

Les conditions d'entrée à l'IFSI

L'entrée en formation se fait par inscription sur la plateforme Parcoursup pour les élèves inscrits en terminale et les bacheliers en réorientation professionnelle ou par sélection pour certaines catégories de professionnels actifs.

Les conditions :

- ◆ Être titulaire du baccalauréat ou inscrit en terminale et passer le baccalauréat l'année des épreuves et fournir l'attestation de réussite ;
- ◆ Ou posséder un diplôme équivalent ou une attestation des acquis délivrée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- ◆ Ou justifier de trois années d'exercice professionnelle et satisfaire à 1 épreuve écrite et 1 épreuve orale sur dossier.

La formation:

Elle dure 3 années et elle est organisée sous forme d'alternance : enseignements théoriques à l'IFSI ou à l'université et enseignements cliniques en stage. Ces derniers sont réalisés en établissements de soins, publics ou privés.

Une procédure d'évaluation continue des connaissances valide l'acquisition des compétences théoriques et cliniques infirmières pour l'obtention du Diplôme d'Etat d'infirmier (ères).

A l'issue de la formation, les étudiants qui ont validé toutes les compétences obtiennent le Diplôme d'Etat d'infirmier (ères) délivré par l'Agence Régionale de Santé et le Diplôme du grade Licence délivré par l'université Paris 13.

ETRE INFIRMIER(E)

L'infirmier effectue des soins de nature préventive, curative ou palliative afin d'améliorer, maintenir et restaurer la santé. Il a un rôle de collaboration avec une équipe pluri disciplinaire. Il travaille en binôme avec l'aide-soignant qui, sous sa responsabilité, assure des soins d'hygiène, de confort et de sécurité du patient.

La formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier se déroule en trois ans, alternant cours théoriques et stages pratiques en établissement de soins ou en structures médico sociales. Le Diplôme d'Etat d'Infirmier est reconnu depuis la réforme des études en 2009, au niveau du grade licence.

Le décret de compétence reconnaît à l'infirmier un rôle sur prescription médicale pour lequel il est chargé de surveiller les éventuels effets secondaires ou complications des thérapeutiques et un rôle propre qui lui permet, après avoir évalué les besoins du malade et posé un diagnostic infirmier, d'établir un plan de soins et d'en organiser la mise en œuvre.

LES MÉTHODES ET LES MOYENS PÉDAGOGIQUES

CM cours magistraux

TD Travaux dirigés

TP Travaux pratiques

La simulation en santé avec simulateur Haute définition

La simulation est retenue selon le principe éthique et de gestion des risques :

« Jamais la première fois sur un patient. »

Cette méthode est parfaitement adaptée à l'approche par compétences préconisée par la réglementation relative à la formation infirmière et sera davantage développée car elle permet de mesurer les capacités de l'étudiant à mobiliser les connaissances théoriques acquises dans le cadre de l'apprentissage des activités cliniques.

Cet apprentissage par l'expérience est basé sur la reproduction de situations de soins. Il permet à l'étudiant la réalisation de soins puis l'explicitation de ses actions dans un contexte sécurisé où l'erreur est autorisée, analysée et peut servir de support pédagogique.

L'Equipe Pédagogique

Coordinatrice Générale des Instituts (IFSI et IFCS):

⇒ Madame WIDIEZ Géraldine

Coordinatrice Pédagogique :

⇒ Madame ZEDIRA Saïda

Equipe Pédagogique :

⇒ Madame RAIMBERT Sophie
⇒ Madame PASQUELIN Lucie
⇒ Monsieur DELACOU Fabien
⇒ Monsieur SOUFFRON Damien
⇒ Madame MOUNIER Virginie
⇒ Madame MAETZ Rebecca
⇒ Madame TCHICAYA Caroline
⇒ Madame DUBOST Syvlie

Coordination des Stages

⇒ Madame HAMEL Christelle, coordinatrice clinique
⇒ Madame HARNOIS Clémence, coordinatrice administrative

Médecin intervenant et chargé de missions

⇒ Docteur ZEBDI Larbi

Espace santé pour les étudiants

⇒ Docteur SASS Mathilde
⇒ OUCHERIF Mustapha, psychologue

